

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 septembre 2022

Délibération n°2022/214

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 47 Votants : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Cour et Buis, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est également transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 20 septembre 2022

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	M. MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	M. DOLPHIN Jean-Michel
ASSIEU	M. SEGUI Jean-Michel
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice - M. SOLMAZ Kénan
BOUGE CHAMBALUD	M. ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	M. MALATRAIT Jean-Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	M. BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	M. VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	M. GARNIER Jacques
JARCIEU	M. BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	M. MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine - M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	M. MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	M. MERLIN Denis
PISIEU	M. DURIEUX Jean-Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	M. PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mme FAVRE PETIT MERMET Patricia
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	M. DURANTON Robert - M. PEY René - Mme BONNET Josette - M. ROUSVOAL Marc - Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	M. TEIL Laurent
SAINT BARTHELEMY	M. BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	M. MERLIN Olivier - Mme LECOUTRE Sandrine
SAINT JULIEN DE L'HERMS	M. MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	M. GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - M. CORRADINI Louis - Mme RABIER Christine - M. RULLIERE Claude - Mme CHOUCANE Aïda
SAINT PRIM	M. CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert
SALAISE SUR SANNE	M. VIAL Gilles, Mme BUNIAZET Françoise, M. AZZOPARDI Xavier
SONNAY	M. LHERMET Claude

VERNIOZ

Mr REY Jean-Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent – Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie – Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mme BONNET Josette – Mme HAINAUD Marie Christine pouvoir à Mr PEY René – Mr DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mme BUNIAZET Françoise – Mme MONNERY Annie pouvoir à Mr SOLMAZ Kenan

EXCUSES : Mme CLARET Nelly – Mr FLAMANT Yann - Mme GRANGEOT Christelle – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mme OGIER Karelle - Mr ILTIS Laurent – Mme BATARAY Zerrin - Mr CHAMBON Denis – Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



OBJET : Culture : Projet lecture publique et convention de « Contrat Territoire Lecture » avec la DRAC

Madame Isabelle Dugua, Vice-présidente à la culture et au patrimoine, rappelle que la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône (EBER CC) s'est engagée, par délibération du Conseil communautaire du 22 janvier 2020, à formaliser un projet de territoire pour le développement de la lecture publique et à s'appuyer pour cela sur le travail d'un bureau d'étude spécialisé.

Cette étude a été réalisée entre juin 2021 et mai 2022 et rendue en deux étapes devant le comité de pilotage du réseau des médiathèques, élargi à l'ensemble des bibliothécaires et élus municipaux.

Le rapport final de l'étude est joint en annexe.

Trois axes stratégiques doivent guider et conduire les actions des Médiathèques du Réseau ECuME :

- Toucher tous les habitants du territoire intercommunal, développer les publics ;
- Faire des médiathèques des lieux de vie utiles à l'ensemble des habitants et garants de l'équité d'accès à l'offre de services ;
- Développer, consolider et pérenniser la culture « réseau » des équipes des bibliothèques.

Le projet de lecture publique s'inscrit lui-même dans le projet de territoire d'Entre Bièvre et Rhône, en contribuant à attirer de nouvelles générations et à renforcer le parcours éducatif.

La maîtrise d'ouvrage des actions est partagée entre la Communauté de communes et les Communes (voir ci-joint le plan d'actions).

La réalisation de ce plan d'actions est conditionnée au renfort de moyens humains.

Aujourd'hui, il est proposé de doter le réseau de 3 postes de bibliothécaires-volants (au lieu des 6 préconisés par le bureau d'études).

Ces postes seraient pourvus de la manière suivante :

- 1 création nouvelle de poste.
- 2 recrutements sur les postes vacants de la MTR.

Ils pourront faire l'objet de recrutements extérieurs ou intérieurs au réseau. En effet, ils pourraient être pourvus par des agents en poste à temps partiel sur les médiathèques municipales, correspondant au profil requis.

La signature du Contrat Territoire Lecture (CTL) entre EBER CC et la DRAC Auvergne Rhône-Alpes permet de bénéficier d'une subvention forfaitaire de 10 000 €/an pour le poste de directeur/coordonateur du projet.

Les actions en faveur de l'accès de tous à la lecture et en faveur de l'inclusion numérique font également l'objet de co-financement de la DRAC (selon le budget annuel programmé).

-
- Vu le Code général des collectivités territoriales,
 - Vu la délibération du 22 janvier 2020 relative à l'engagement de la Communauté de communes à formaliser un projet de territoire pour le développement de la lecture publique et à s'appuyer pour cela sur le travail d'un bureau d'étude spécialisé,

Considérant le rapport final de l'étude joint à la présente délibération,
Considérant que la maîtrise d'ouvrage des actions à mettre en œuvre est partagée entre la Communauté de communes et les Communes,
Considérant le besoin de renfort humain pour la réalisation des actions,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres

APPROUVE le plan d'actions présenté pour le projet territorial de lecture publique,

POURVOIT les 2 postes vacants de bibliothécaires volants,

APPROUVE la création d'1 poste supplémentaire de bibliothécaire volant,

AUTORISE la signature par Madame la Présidente du Contrat Territoire Lecture avec la DRAC,

AUTORISE Madame la Présidente à accomplir toute formalité et signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du Service Gestion Comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD